

États financiers consolidés

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM
LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Et Rapport Des Auditeurs Indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation, de ses flux de trésorerie consolidés, et de ses gains de réévaluation consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés

Saint John, Canada

Le 14 décembre 2020

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers consolidés

Exercices clos le 31 mars 2020

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 15

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec chiffres correspondants au 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2020	2019
Actif						
Actif à court terme						
Trésorerie	66 456 \$	– \$	8 685 \$	16 744 \$	91 885 \$	263 504 \$
Placements à court terme (note 2)	784 745	–	–	–	784 745	331 110
Comptes débiteurs						
Clients	20 720	–	–	8 200	28 920	47 930
Subventions	–	–	19 061	–	19 061	120 144
Sommes à recevoir de la province	–	–	107 595	–	107 595	185 136
Frais payés d'avance	70 033	–	–	–	70 033	94 134
Stocks	46 454	–	–	–	46 454	41 334
	988 408	–	135 341	24 944	1 148 693	1 083 292
Placements (note 2)	–	–	–	2 344 525	2 344 525	2 410 726
Immobilisations corporelles (note 3)	–	43 313	–	–	43 313	64 412
Collections et acquisitions	2	–	–	–	2	2
	988 410 \$	43 313 \$	135 341 \$	2 369 469 \$	3 536 533 \$	3 558 432 \$

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme						
Comptes créditeurs et charges à payer	189 836 \$	– \$	520 \$	– \$	190 356 \$	251 735 \$
Emprunts interfonds	741 532	–	(712 686)	(28 846)	–	–
	931 368	–	(712 166)	(28 846)	190 356	251 735
Soldes de fonds						
Non grevés d'affectations	57 042	–	–	–	57 042	41 392
Affectations d'origine interne	–	–	16 130	18 952	35 082	30 970
Affectations d'origine externe	–	–	831 377	–	831 377	733 670
Dotations	–	–	–	2 098 119	2 098 119	2 023 935
Gains de réévaluation cumulés	–	–	–	281 244	281 244	412 318
Immobilisations corporelles	–	43 313	–	–	43 313	64 412
	57 042	43 313	847 507	2 398 315	3 346 177	3 306 697
Engagements (note 6)						
Événements postérieurs (notes 7 et 10)						
Impact de la COVID-19 (note 10)						
	988 410 \$	43 313 \$	135 341 \$	2 369 469 \$	3 536 533 \$	3 558 432 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur :



Administrateur :



THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants au 2019

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2020	2019
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 801 100 \$	– \$	291 995 \$	– \$	3 093 095 \$	3 160 587 \$
Fédérales	–	–	47 794	–	47 794	46 777
Revenus d'intérêts	18 635	–	–	67 113	85 748	78 462
Fondation Webster	–	–	–	48 423	48 423	30 611
Services du Musée (note 5)	231 881	–	1 496	–	233 377	238 648
Autres octrois	–	–	127 484	–	127 484	209 098
Legs et dons	–	–	93 961	20 888	114 849	42 525
	3 051 616	–	562 730	136 424	3 750 770	3 806 708
Charges						
Salaires et avantages sociaux	2 466 237	–	101 653	–	2 567 890	2 390 352
Matériaux fournitures et services	572 634	–	346 330	21 075	940 039	1 192 977
Amortissement	–	39 764	–	–	39 764	51 206
Collections et acquisitions	39 981	–	4 252	–	44 233	74 452
Subventions de recherche	–	–	14 500	–	14 500	–
	3 078 852	39 764	466 735	21 075	3 606 426	3 708 987
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(27 236)	(39 764)	95 995	115 349	144 344	97 721
Gain à la vente de placements	–	–	–	26 210	26 210	40 633
Excédent net (insuffisance)	(27 236)	(39 764)	95 995	141 559	170 554	138 354
Solde de fonds, début de l'exercice	41 392	64 412	749 337	2 451 556	3 306 697	3 138 558
	14 156	24 648	845 332	2 593 115	3 477 251	3 276 912
Virement interfonds	42 886	18 665	2 175	(63 726)	–	–
Gains (pertes) de réévaluation net(te)s	–	–	–	(131 074)	(131 074)	29 785
Solde de fonds, exercice clos	57 042 \$	43 313 \$	847 507 \$	2 398 315 \$	3 346 177 \$	3 306 697 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants au 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent net	170 554 \$	138 454 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	39 764	51 206
Gain à la vente de placements	(26 210)	(40 633)
	<u>184 108</u>	<u>148 927</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		
Clients	19 010	(1 805)
Subventions	101 083	38 265
Somme à recevoir de la province	77 541	60 658
Frais payés d'avance	24 101	(28 590)
Stocks	(5 120)	4 186
Comptes créditeurs et charges à payer	(61 379)	71 409
	<u>339 344</u>	<u>293 050</u>
Activités de placements		
Produits de la vente de placements	374 664	424 103
Acquisition de placements	(866 962)	(518 446)
	<u>(492 298)</u>	<u>(94 343)</u>
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 665)	-
	<u>(18 665)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(171 619)	198 707
Trésorerie, début de l'exercice	263 504	64 797
Trésorerie, exercice clos	<u>91 885 \$</u>	<u>263 504 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants au 2019

	2020	2019
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	412 318 \$	382 533 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables à		
Placements à long terme		
Revenu fixe	639	8 180
Instruments de capitaux propres	(157 923)	(19 028)
	(157 284)	(10 848)
Gains (pertes) réalisé(e)s, reclassé(e)s dans l'état des résultats :		
Placements à long terme	26 210	40 633
Gains (pertes) de réévaluation net(te)s	(131,074)	29,785
Gains de réévaluation cumulés, exercice clos	281 244 \$	412 318 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2020

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale. Le Musée est enregistré à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et est donc exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Musée a choisi d'adopter la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Musée et de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick Inc./The New Brunswick Museum Foundation, Inc. (NBMF), une entité sous contrôle commun. L'objectif de la NBMF est de gérer des projets de collecte de fonds au profit du Musée. Les comptes de la NBMF sont inclus dans le fonds affecté.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux immobilisations corporelles du Musée. La province du Nouveau-Brunswick (la « province ») fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les :

Subventions - Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Géoparc mondial UNESCO Stonehammer, une initiative communautaire financée par le Musée du Nouveau-Brunswick. Le Stonehammer comprend une région de 2 500 kilomètres carrés dans le sud du Nouveau-Brunswick. Les activités proposées au géoparc Stonehammer visent à promouvoir la conservation, la préservation, l'amélioration des connaissances et l'accès au patrimoine culturel, aux activités, aux sites et aux objets du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à notre patrimoine naturel.

Legs et dons - Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevés d'une affectation d'origine interne – Sommes affectées par le conseil pour diverses activités, incluant les expositions, le renouvellement des galeries et les sommes provenant d'activités réalisées par le personnel dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

Dons généraux - Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs - Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections - Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Fonds de dotation affecté à la recherche

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iv) Fonds de dotation

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les modalités et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds Webster - Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

(b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

(c) Constatation des produits

(i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes gouvernementaux sont constatés lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement assuré.

(ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements à revenu fixe sont constatés en produits au moment où ils sont réalisés.

(d) Collections et acquisitions

Les recouvrements et les acquisitions sont comptabilisés à une valeur nominale en raison des difficultés pratiques liées à la détermination d'une valeur significative pour ces actifs. Les ajouts aux recouvrements sont passés en charges durant l'année d'acquisition.

Les collections du Musée portent sur une vaste gamme de sujets dans les domaines suivants : Sciences humaines, Archives et bibliothèque de recherche et Sciences naturelles. Ces collections sont importantes pour le Nouveau-Brunswick et sont continuellement étoffées depuis la fondation de l'institution en 1842. Les collections sont regroupées en trois catégories :

- Sciences humaines : comprend des artefacts historiques et technologiques, des documents culturels et sociaux ainsi que des objets d'art (beaux-arts et arts décoratifs);
- Archives et bibliothèque de recherche : comprend des documents d'archives, des photographies et des monographies, y compris des périodiques;
- Sciences naturelles : comprend des spécimens ou des lots de spécimens, y compris des collections géologiques, paléontologiques, botaniques, mycologiques et zoologiques.

Aucun changement important n'a été apporté aux collections et aux acquisitions du Musée au cours de l'année.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur non réalisées sont comptabilisées dans l'état consolidé des gains de réévaluation. Les gains réalisés sont transférés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La juste valeur est déterminée en référence du cours acheteur. Les acquisitions et ventes de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

- Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

Les actions sont classées dans le niveau 1 et les obligations, les bons du Trésor et les fonds communs sont classés dans le niveau 2. Il n'y a eu aucune transaction entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

(f) Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères sont constatés à la juste valeur au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats et les soldes non réalisés sont renversés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

(g) Apports de services

Tous les ans, des bénévoles consacrent un nombre considérable d'heures à aider le Musée. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

(h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Placements

	2020	2019
Placements à court terme		
Trésorerie – portant intérêt au taux de la Banque du Canada plus 0,05 %	784 745 \$	331 110 \$
Placements à long terme		
Obligations	1 294 592 \$	1 292 821 \$
Titres en capitaux propres	991 151	1 063 485
Fonds communs	58 782	54 420
	2 344 525 \$	2 410 726 \$

3. Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	261 840 \$	251 039 \$	10 801 \$	1 680 \$
Matériel	582 679	550 754	31 925	62 034
Mobilier	87 091	86 504	587	698
	931 610 \$	888 297 \$	43 313 \$	64 412 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

4. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

	2020	2020
	Réel	Budget
Produits		
Subventions provinciales	2 801 100 \$	2 801 100 \$
Services du Musée	231 881	222 575
Revenus d'intérêts	18 635	10 000
	<u>3 051 616</u>	<u>3 033 675</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2 466 237	2 490 938
Activités	294 943	280 500
Commercialisation et développement	67 137	67 915
Section du conservateur et bibliothèque	123 905	101 450
Expositions et services techniques	93 365	92 500
Services aux visiteurs	19 614	21 000
Activités communautaires	13 651	20 000
	<u>3 078 852</u>	<u>3 074 303</u>
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	<u>(27 236) \$</u>	<u>(40 628) \$</u>

5. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2020	2019
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	336 720 \$	299 132 \$
Droits d'entrée	144 269	136 543
Location d'installations	23 944	20 213
Cot des membres	10 501	9 260
	<u>515 434</u>	<u>465 148</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	283 553	250 458
	<u>231 881 \$</u>	<u>214 690 \$</u>

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Engagements

Le Musée a des engagements de paiements pour l'acquisition d'une collection artistique jusqu'en 2023. Les sommes à verser s'établissent comme suit : 25 000 \$ en 2021; 25 000 \$ en 2022; et 23 000 \$ en 2023.

7. Avantages sociaux futurs

Les employés admissibles du Musée sont membres du Régime de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et ont droit à des prestations en vertu du RRSPNB. Le RRSPNB est un régime à risques partagés en vertu duquel la province verse des cotisations aux employés à temps plein du Musée. Ces cotisations ne sont donc pas prises en compte dans les présents états financiers. Au cours de l'exercice, le Musée a commencé à verser des cotisations au régime pour ses employés occasionnels à long terme; les frais engagés par le Musée se limitent au montant des cotisations, qui s'élevaient à 78 715 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Le Musée n'est pas responsable des passifs non capitalisés du régime et n'a accès à aucun excédent du régime. En février 2018, il a été déterminé que les employés occasionnels à long terme du Musée auraient dû cotiser au régime de retraite depuis 2014. Après la fin de l'exercice, la province a effectué un paiement de 267 745 \$ au titre de la part des cotisations patronales antérieures du Musée. Ces cotisations ne figurent pas dans les présents états financiers.

8. Opérations entre apparentés

En vertu de la Loi sur le Musée du Nouveau-Brunswick le Musée et la province, y compris ses ministères, organismes et sociétés d'État, sont considérés comme apparentés.

Durant cette période, le Musée a reçu des subventions totalisant 3 093 095 \$ (3 160 587 \$ en 2019) de la province, lesquelles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Des apports de services sont reçus de la province pour diverses charges d'exploitation non affectées. Le Musée a choisi de ne pas les comptabiliser à titre de charges. Les services rendus comprennent l'utilisation des locaux et le recours à certains services professionnels, y compris les services de paie et de ressources humaines.

Les sommes à recevoir de la province au 31 mars 2020 totalisaient 107 595 \$ (185 136 \$ en 2019) et sont inclus dans le poste Sommes à recevoir de la province.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Risques financiers

(a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que la majorité de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

(b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. Le Musée détient la somme de 134 300 \$ en titres de capitaux propres libellés en dollars américains.

(c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

Le Musée a une Politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La Politique d'investissement du Musée fût établie afin d'assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la Politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constituée de 0 % à 10 % de trésorerie, de 50 % à 65 % de placements à revenu fixe et de 30 % à 50 % de titres à capitaux propres.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Les placements viennent à échéance à diverses dates allant de mai 2020 à avril 2025 et produisent de l'intérêt à des taux qui varient entre 1,81 % et 3,54 %.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

10. Impact de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété que l'épidémie de coronavirus COVID-19 (COVID-19) avait atteint des proportions pandémiques. La pandémie a eu d'importantes répercussions financières, commerciales et sociétales au Canada et dans le monde entier.

De la déclaration de la pandémie à la date d'approbation des présents états financiers, le Musée a pris les mesures suivantes face à la pandémie :

- le 14 mars 2020, le Musée a fermé au public ses centres de la Place du marché et de l'avenue Douglas. Le centre de la Place du Marché a rouvert ses portes le 7 juillet 2020 avec des heures réduites au public et en limitant le nombre de visiteurs. Un plexiglas a été installé au comptoir d'enregistrement des visiteurs afin de protéger à la fois les visiteurs et le personnel. Le centre de l'avenue Douglas demeure fermé au public.
- On a revu la prestation de plusieurs services afin de créer une capacité d'intervention contre la pandémie et de limiter le potentiel de transmission à l'intérieur du Musée, notamment la fermeture de la Galerie des découvertes pour enfants, la location limitée d'installations et l'annulation d'autres tournées/programmes de groupe.
- Des modifications ont été apportées à la disposition des sièges du personnel et des mesures ont été prises pour permettre à certains employés de travailler de la maison.

Par suite de ces mesures, le Musée a connu une diminution de ses revenus d'exploitation et une augmentation de ses coûts d'exploitation.

a) *Événements ultérieurs liés à la COVID-19 :*

Au 30 septembre 2020, le nombre de visiteurs du Musée s'élevait à 3 112 comparativement 40 617 à pareille date l'an dernier. Au 30 septembre 2020, les revenus associés à l'achalandage, à la boutique de cadeaux, à la location d'installations et aux adhésions s'élevaient à 34 715 \$ comparativement à 300 809 \$ à pareille date l'an dernier. Les dépenses supplémentaires en matériaux et fournitures découlant de la COVID-19 ont totalisé environ 32 000 \$.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière du Musée ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Il n'est pas possible pour l'heure d'effectuer une estimation des effets financiers de la pandémie sur le Musée.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

10. Impact de la COVID-19 (suite)

b) *Impact de la COVID-19 sur les risques financiers :*

La pandémie de COVID-19 a eu les répercussions suivantes sur les risques financiers du Musée :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit a augmenté en raison de la plus grande incertitude entourant la recouvrabilité des comptes débiteurs auprès d'entités publiques non canadiennes, y compris auprès de particuliers et d'entreprises, en raison du ralentissement économique et des changements dans les opérations causés par la COVID-19. Le Musée atténue ce risque en surveillant de près ces créances et en concluant des opérations avec des contreparties solvables.

ii) Risque de liquidité :

La capacité du Musée de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme a été affectée par plusieurs facteurs, principalement par les pertes de revenus liées aux services du Musée.

iii) Risque de marché :

Le risque de marché a augmenté en raison de la grande volatilité des marchés financiers, tel qu'il est discuté ci-dessous :

a) Risque de change :

Les instruments en devises du Musée comportent un risque accru en raison des fluctuations importantes des marchés des devises et de l'incertitude entourant les évaluations des devises par les marchés en raison de la pandémie.

b) Risque de marché :

Le risque de marché a augmenté en raison de l'incertitude accrue dans l'évaluation des actifs financiers découlant de la volatilité des marchés.

Le Musée surveille continuellement l'impact de la volatilité des marchés sur ses instruments financiers et modifiera ses stratégies d'investissement, s'il y a lieu, pour réduire le risque qui guette ses activités et sa situation financière.

11. Renseignements comparatifs

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.